

perspectives de l'aménagement de l'espace rural dans le sud-ouest ivoirien

Ph. LENA

ORSTOM

RÉSUMÉ

Le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire constitue la dernière grande réserve foncière de la zone forestière de ce pays. Il attire par conséquent, à la fois les grands projets agro-industriels à la recherche d'une meilleure rentabilité et les migrants individuels planteurs de café et de cacao qui poursuivent leur invasion de la C.I. forestière depuis une cinquantaine d'années. Ce mouvement est particulièrement intense dans le Sud-Ouest du fait de la relative saturation du Centre et de l'Est et de l'accroissement des besoins monétaires. Cette compétition pour l'espace conduit les pouvoirs publics à promouvoir une politique d'intensification de l'agriculture. Mais ceci est-il réalisable en l'absence de blocage foncier? D'une part l'immigration n'est pas en voie de s'éteindre, bien qu'influencée par des facteurs conjoncturels (sécheresse) elle constitue un mécanisme qui s'auto-reproduit. D'autre part la fixation de normes homogènes pour l'ensemble des planteurs et l'ensemble de la région paraît vouée à l'échec. En effet une stratification sociale est en train de se créer sur la base des différentes catégories de migrants. Certaines, particulièrement dynamiques, ne pourront être enfermées dans les limites assignées et continueront ailleurs une plantation extensive; d'autres, rebutées par le surcroît de travail ou ne pouvant l'assumer, refuseront de s'y intégrer. Enfin le mode de colonisation de l'espace est très diversifié et les chances de succès de l'intensification ne sont pas égales partout. Il serait donc utile d'effectuer une typologie à la fois socio-économique et spatiale des planteurs. Il deviendrait ainsi possible de considérer de petits espaces homogènes correspondant à l'aire d'extension d'un phénomène et d'y adapter les politiques d'aménagement rural.

ABSTRACT

The south-western area of the Ivory Coast constitutes the last important land reserve in this country's forest zone. Consequently, it attracts both large agro-industrial schemes on the outlook for improved returns and individual coffee and cocoa planters who have been migrating to the Ivory Coast forest-zone for the last fifty years. This movement is particularly strong in the south-west because the central and eastern areas are relatively saturated, and cash requirements are increasing. This competition for the remaining available land has led the authorities to promote a policy of agricultural intensification. But is this feasible without land restriction? For one thing, immigration is in no way on the decline: despite fluctuations due to circumstantial factors such as drought, it is a self-propagating mechanism. For another thing, the method which consists in fixing homogeneous norms applicable to all the planters and the region as a whole, seems doomed to failure. Social stratification is already appearing, based on the different categories of migrants: some of the more dynamic categories, unable to accept the limits imposed, move elsewhere to carry on their extensive plantation agriculture while others, deterred by the extra work involved or unable to assume it, will refuse to accept these limits. Finally, the methods of colonizing the land are very varied and the chances of successful intensification are not

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 03079 ex 3

Cpte : A

always the same. It would be a good thing to draw up a socio-economic/spatial typology of the planters : this would permit an observation of small, homogeneous zones — each corresponding to the extension area of a given phenomenon — to which the land development policies could be adapted more easily.

Le Sud-Ouest de la Côte-d'Ivoire, longtemps sous-peuplé et isolé, est le lieu d'une intense immigration rurale spontanée depuis une douzaine d'années. En 1971 la région ne comptait que 1,41 hab./km² (densité rurale) en comptant les allochtones déjà installés; en 1975 on dénombre 3 hab./km², 3,5 si l'on fait abstraction des forêts classées et presque 5 si l'on ôte les 4.652 km² de terres réservées pour les projets agro-industriels en cours de réalisation (ces derniers représentent près de 30 % de l'espace disponible).

Actuellement l'ensemble de l'espace agricole utilisable doit supporter environ 7 hab./km². C'est encore peu comparé aux régions forestières voisines qui comptent généralement plus de 20 hab./km² (36 pour la sous-préfecture ayant la plus forte densité rurale). Mais, si cette immigration maintient dans les prochaines années son rythme actuel, une saturation relative est à craindre d'ici une quinzaine d'années; le dernier bastion de réserves foncières de la Côte-d'Ivoire forestière ne sera plus qu'un souvenir.

Or, il est très peu probable que ce mouvement voit son intensité diminuer; les causes de l'immigration et les motivations des immigrants sont en effet peu susceptibles de changer dans un proche avenir. Tous viennent pour obtenir, par le biais de la plantation, un surplus monétaire leur permettant de faire face aux exigences de la vie actuelle. A ceci s'ajoutent d'autres raisons : accès plus rapide au statut de chef d'exploitation dans le cas d'un cadet, engorgement du terroir de certains villages de zones denses (Ouest du « V » baoulé), sécheresse ayant endommagé des plantations (Est du « V » baoulé) etc. De plus, les possibilités d'accueil dans le reste de la Côte-d'Ivoire forestière sont de plus en plus faibles, on y enregistre presque partout une baisse de l'immigration. Est-ce à dire que les terroirs sont saturés? Dans la plupart des cas ce n'est pas vrai, l'agriculture de plantation traditionnelle étant grosse consommatrice d'espace, le paysan a tendance à constituer des réserves foncières, autrement dit la forêt n'est pas défrichée mais déjà attribuée. Il semblerait que lorsque la densité rurale atteint 25 hab./km², de même que lorsque les allochtones parviennent à représenter 70 à 80 % de la population, un phénomène de rejet apparaisse de la part des autochtones. Ce rejet des nouveaux arrivants n'est pas forcément lié à une situation de blocage foncier, il manifeste plutôt le désir de préserver l'avenir. L'absence de réserves foncières (phénomène relativement fréquent malgré tout) ne signifie d'ailleurs rien de plus qu'un blocage relatif nécessitant un ajustement du système de production, d'importantes superficies étant immobilisées par des plantations très peu productives.

Il est donc légitime, de la part des pouvoirs publics, de vouloir éviter le gaspillage de l'espace et profiter du faible poids du passé pesant sur la région pour brûler les étapes et instaurer une agriculture techniquement plus évoluée.

De ce point de vue, le développement rapide de la colonisation foncière spontanée est à la fois un atout et une gêne pour les responsables de l'aménagement rural. Il y a, à la fois, contradiction et complémentarité entre les buts poursuivis par les pouvoirs publics et les migrants spontanés (disons entre la

rationalité économique et les logiques paysannes) :

Contradictions : l'immigration exige une surveillance constante (études, recensements) difficile à assumer.

Elle contraint à des modifications fréquentes des périmètres des projets agro-industriels ainsi qu'à des expulsions, indemnisations, etc.

Des îlots forestiers sont englobés et isolés à l'intérieur des zones colonisées. Ces espaces sont perdus pour l'aménagement (superficie trop faible, mauvaise accessibilité...).

Le brûlis détruit chaque année nombre d'essences précieuses avant même que les forestiers aient pu les répertorier.

L'agriculture de plantation traditionnelle, extensive, gaspille un espace devenu précieux.

Des tensions apparaissent entre autochtones et immigrants qui rendent les premiers très sensibles à toute opération de développement qui leur paraît empiéter encore sur leur territoire.

Complémentarité : Tant bien que mal cette immigration répond à plusieurs objectifs gouvernementaux :

Augmentation de la production cacaoyère

Augmentation de la production vivrière (approvisionnement de San Pedro).

Mise en place d'une infrastructure paysanne indispensable au développement de la région.

Vu le coût du défrichement en zone forestière, il est intéressant pour les pouvoirs publics que cette tâche soit assumée par l'économie domestique.

Il y a, malgré les faibles rendements, augmentation du revenu monétaire d'un grand nombre de paysans et par conséquent meilleure intégration à l'économie du pays.

L'existence de terres à coloniser contribue à apaiser les tensions qui apparaissent dans d'autres régions (engorgement de certains terroirs, destruction des plantes par la sécheresse, etc.).

L'attitude des pouvoirs publics sera par conséquent nuancée. Ils ont cependant décidé d'agir fortement en faveur de l'intensification du système de production de façon à fixer l'espace rural. L'action doit donc porter essentiellement sur les cultures vivrières, car le défrichement d'une nouvelle parcelle chaque année et l'apparition de campements dans des lieux inattendus représentent une gêne considérable pour l'aménageur. Lorsque les cultures seront fixées, l'organisation des pistes, des services et de la commercialisation sera plus aisée. C'est le premier pas vers le cadastrage, l'accord d'une valeur à la terre et le marché foncier.

Pour ce faire, il est prévu d'octroyer à chaque chef d'exploitation environ 2,5 ha de terre pour la production vivrière, répartis en 6 ou 7 soles d'environ 0,40 ha de cultures différentes (riz, igname, maïs, éventuellement stylosanthès). Le type de rotation préconisé n'est pas encore tout à fait déterminé. Ceci devrait permettre de dégager des surplus vivriers grâce à une légère augmentation des superficies cultivées, à la diversité des produits (les populations consommant de préférence l'igname commercialiseront une grande partie du riz et vice-versa) et au choix des meilleurs terres.

Enfin, des blocs sont en cours de réalisation pour permettre

de regrouper les plantations (il s'agit essentiellement de blocs cacaoyers dans la région). Les superficies se situeront entre 1,5 et 3 ha. La sélection des terres devrait permettre des rendements élevés et la limitation des surfaces des soins appropriés. Une aide est fournie pour que le planteur puisse utiliser des insecticides en quantité suffisante. La réunion d'un grand nombre d'exploitations dans un même lieu facilite l'assistance technique, le contrôle de la qualité des produits et la commercialisation.

Ce schéma est naturellement très satisfaisant à beaucoup de points de vue. Il finira sans doute par s'imposer, mais le peut-il dans les conditions démographiques et économiques actuelles du Sud-Ouest? Il est permis d'en douter pour plusieurs raisons. Nous laisserons de côté le problème de l'adaptation des paysans aux nouvelles cultures qui leur seront imposées. Il est d'ailleurs possible que les perspectives de la commercialisation aplanissent bien des difficultés (on voit actuellement des paysans cultiver spontanément un champ de manioc dans le seul but de vendre la récolte).

La première question à se poser est la suivante : Est-il possible de passer à une agriculture intensive en l'absence de blocage foncier (du moins avec les seules armes de l'incitation)? L'expérience prouve que c'est très difficile. Là où les superficies des plantations ont été volontairement limitées et délimitées par les aménagements on a très vite enregistré un retour à l'agriculture de plantation traditionnelle, une part de l'activité étant détournée au profit de défrichements sauvages (dans ce cas la gestion et l'entretien de la parcelle officielle sont souvent laissés à un jeune frère). En effet, si 3 ha de cacaoyers bien entretenus peuvent rapporter jusqu'à 500.000 F; le même résultat sera obtenu avec 8 ou 10 ha sans entretien. Outre que ce système exige moins de travail et aucun investissement, il offre l'avantage d'occuper l'espace. Or, c'est à l'heure actuelle une motivation essentielle pour le

d'enrichissement, ne pourront être enfermés dans les normes de cette petite agriculture familiale. Il semble que les programmes visant l'intensification ne concernent qu'une certaine clientèle, celle des planteurs qui se fondent sur une faible main-d'œuvre familiale et qui, en agriculture de plantation traditionnelle, se stabilisent bien souvent autour de 2 à 5 ha. C'est notamment le cas de la plupart des autochtones dans le Sud-Ouest. En fait ce sont eux qui sont en priorité concernés par les programmes d'aménagement rural, d'abord pour des raisons diplomatiques, ensuite parce que les villages autochtones ont constitué des réserves foncières, à l'abri des immigrés, permettant l'installation des blocs. Le mode de colonisation de l'espace dans le front pionnier proprement dit rend difficile une telle opération (peu de grands espaces d'un seul tenant et dispersion de l'habitat).

Pourraient être concernés également nombre de planteurs étrangers ou ivoiriens du Nord. Par contre, ce qui paraît nouveau, c'est l'apparition d'une classe de planteurs très dynamique utilisant une main-d'œuvre familiale et/ou contractuelle importante. On les trouve dans toutes les ethnies mais plus particulièrement chez les Baoulés et quelque peu chez les Mossi (les planteurs modestes se trouvent également dans toutes les ethnies mais principalement autochtones et ethnies du Nord). Il semble donc que parallèlement aux tentatives faites pour asseoir une paysannerie basée sur la cellule domestique, mais possédant des revenus et une technicité améliorée, se mette en place spontanément une catégorie de planteurs réinvestissant une part de leurs revenus en main-d'œuvre afin d'accroître la superficie de leur plantation. Mais l'investissement n'étant pas technique, il ne répond pas au but visé, qui est d'éviter le gaspillage de l'espace. Ces planteurs semblent pour l'instant n'avoir besoin de personne, leur comportement spatial leur permettant d'éviter encore longtemps toute pression foncière.

Il semblerait que dans le Sud-Ouest 25 hab./km² constitue une sorte de seuil à partir duquel des modifications peuvent intervenir. Mais ce chiffre appliqué à l'ensemble de la région, ne signifie rien. Les densités rurales sont extrêmement variées et dépendent essentiellement de la façon dont l'espace a été colonisé.

En simplifiant les choses on peut distinguer deux modes de colonisation. En cercles concentriques à partir de gros campements, le long des pistes en campements petits et moyens.

La colonisation en cercles concentriques à partir de gros campements (jusqu'à 500 hab. et plus) est le fait de populations en majorité musulmanes (étrangers et Ivoiriens du Nord). L'espace est occupé à mesure des besoins sans qu'il soit possible d'octroyer une grande superficie à chacun (les nouveaux arrivants, trop excentrés, refuseraient de respecter ces espaces libres qui les éloigneraient du village). Ainsi le taux d'occupation du sol est-il élevé. Le fait est attesté par l'exemple suivant qui concerne les deux principales zones de peuplement d'étrangers et Ivoiriens du Nord du front pionnier de Soubré :

- La première compte 2.110 hab. (2) sur un territoire de 69,25 km² soit une densité de 30,47 hab./km². D'après échantillon, on peut estimer à 4,27 personnes la cellule moyenne d'exploitation qui dispose alors théoriquement de 14,02 ha.

- La seconde porte 600 hab./km² soit 40 hab./km² et 10,7 ha par cellule d'exploitation.

La colonisation diffuse en campements petits et moyens (20 à 60 hab.). C'est essentiellement le mode de colonisation baoulé. Le premier occupant d'une piste exerce un contrôle sur les immigrants désirant s'installer. En général il n'acceptera que des personnes originaires de la même sous-préfecture que lui et leur attribuera une portion de forêt à distance respectable de la sienne. Tout nouvel arrivant désirant fonder un campement sera ainsi placé selon une stratégie visant à occuper l'espace au maximum tout en préservant pour chaque planteur de grandes possibilités d'extension. Grâce à ce procédé de grandes surfaces sont occupées et les réserves de terre ainsi encloses suffisantes pour qu'aucun problème

un même échantillon. Si les motivations et l'expérience sont en cause, il n'en reste pas moins que la réussite dépend essentiellement de la capacité du planteur à trouver et rémunérer la main-d'œuvre nécessaire. L'âge, le statut social et familial, un emploi ou une plantation précédents, l'installation, sont autant de critères qui font varier les possibilités d'accès à la main-d'œuvre. (Les immigrants baoulés, intégrés de longue date dans une économie de plantation possédant ses circuits habituels de main-d'œuvre, sont naturellement très favorisés).

On voit donc, à partir de ces quelques exemples, qu'il est possible de déterminer spatialement des zones relativement homogènes où les problèmes et situations sont communs à la majorité des planteurs. Ainsi le type d'aménagement proposé n'aura aucun succès dans les zones d'habitat dispersé où existent d'importantes réserves foncières intentionnellement créées par les immigrants. Par contre, dans un secteur où la superficie de la plantation plafonne pour de nombreux planteurs, le passage à une agriculture plus intensive (surtout dans le cas où il reste trop peu de terre pour effectuer une jachère suffisante) apparaîtra sans doute comme une opportunité à saisir. Il serait donc possible d'y établir des opérations pilotes qui pourraient servir d'exemple.

Enfin, si l'on veut hâter le passage à l'intensification, il pourrait être utile de réduire l'espace disponible par le classement de certaines portions de forêt, quitte à les rouvrir plus tard à une colonisation organisée (attribution de lots, etc.). En effet, dans les secteurs où un blocage foncier relatif apparaît, se fait jour actuellement une tendance à ouvrir une deuxième plantation quelques kilomètres (ou dizaines de kilomètres) plus loin. Si cette tendance venait à prendre de l'ampleur elle pourrait ruiner les efforts entrepris.

Le but des études précédant et accompagnant le travail d'aménagement rural devrait donc être de déterminer des secteurs (sur une carte au 1 : 200.000^e par ex.) favorables à tel ou tel type d'intervention. Il semblerait en effet qu'une décision monolithique pour une vaste région risque fort d'échouer ou, pour le moins, de ne pas répondre aux espoirs des aménageurs. Une typologie, même sommaire, des planteurs, portant sur la taille moyenne de la cellule domestique, le nombre